

<p>Date de convocation : 22/11/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absent : (0)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

DCM 20221128-3

Monsieur Le Maire explique que comme chaque année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la Commune de DUNIERES pour payer en partie leurs cotisations « assurance vie » et « union départementale » pour un montant de 2190.60 € ainsi que des supports de formation pour les jeunes sapeurs-pompiers pour un montant de 357 € soit un total de : 2547.60 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité moins 2 abstentions, (Pierrick MARCON et Thierry SABOT, pompiers volontaires, concernés par cette affaire)

- Donne son accord pour le versement de la somme de 2547.60 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_3-DE
Reçu le 12/12/2022